

nistre n'y verra sans doute aucun inconvénient. Il pourra s'estimer heureux de n'entendre qu'un discours au lieu de deux, de ce côté-ci de la Chambre.

Je réclame votre indulgence, monsieur le président. Mes propos se rattacheront directement à la responsabilité du ministre, telle que je la vois, et aux moyens dont il dispose pour jouer un rôle prépondérant dans l'avenir du pays. J'ai fait allusion à cela dans mes remarques préliminaires.

J'attire l'attention du ministre sur la page 108 du rapport de la Commission Thompson, où l'on reproduit une déclaration du premier ministre du Canada à la conférence fédérale-provinciale de 1965. Je cite textuellement:

«J'aimerais tout d'abord vous parler des questions d'économie qui figurent à l'ordre du jour. La première a trait aux problèmes régionaux. Le gouvernement fédéral est tout à fait au courant de ce que le développement économique des diverses régions du Canada a suivi des chemins très divers. Ce qui a eu pour conséquence que les possibilités n'ont pas été les mêmes pour tous dans les différentes parties du pays. Les inégalités régionales montrent clairement qu'il ne suffit pas d'établir des lignes de conduite permettant un taux élevé de croissance pour le Canada dans son ensemble. Nous devons aussi établir des lignes de conduite destinées à mettre en valeur d'une façon complète les ressources qui existent dans toutes les parties du Canada. D'un point de vue historique, les inégalités régionales ont toujours constitué les principales causes de division dans notre pays et de nombreuses politiques gouvernementales ont eu pour objectif d'aplanir ces divergences.

Les circonstances changeantes nécessitent de telles politiques pour y faire face, mais celles-ci ne doivent pas faire paraître moins important l'objectif. Elles doivent tenir compte des besoins particuliers qui existent dans les régions particulières. Pour que tous les Canadiens bénéficient, comme ils le devraient, de la croissance économique, nous ne pouvons nous en remettre uniquement à des instruments à portée aussi générale que les mesures fiscales, les politiques monétaires et les politiques commerciales. Il faut leur ajouter des mesures mieux choisies pour s'adapter à la poursuite d'objectifs particuliers».

C'est au ministre de l'Industrie et de la Production de défense qu'il incombe d'obtenir l'approbation du gouvernement pour compléter les politiques fiscale, monétaire et commerciale par des mesures plus adaptées à des objectifs particuliers. En fait, sa position est très exigeante.

Il y a un ou deux ans, je me suis opposé à la division du ministère du Commerce. Néanmoins, cette division est maintenant un fait accompli. Il incombe donc au ministre d'obtenir des résultats. Il a peut-être des hommes compétents à son service. Je ne parle ici que de la politique générale. Voyons comment la politique générale s'applique à la situation particulière régnant dans la ville de Winnipeg (Manitoba) et décrite dans le rapport Thompson, relativement à la base de réparation et d'entretien d'Air Canada qui se trouve dans cette ville et dans cette

province. Il n'est pas nécessaire au ministre de lire tout le rapport. La portion que je veux commenter s'étend en grande partie de la page 98 à la page 107.

• (4.20 p.m.)

C'est au ministre des Transports qu'il revient de faire rapport à la Chambre au nom d'Air Canada. C'est lui qui a déposé au bureau de la Chambre le rapport sur lequel il a donné hier des réponses évasives, quoique plus détaillées aujourd'hui. Le ministre des Transports dira, je suppose, que c'est le troisième rapport reçu par le gouvernement sur Air Canada et que par conséquent il acceptera la recommandation d'Air Canada visant à confiner à la base de Dorval ses travaux de réparation et d'entretien, et que l'autre base à Winnipeg sera désaffectée. Le ministre, je suppose, adoptera ce point de vue; toutefois, ce matin j'espérais qu'il choisirait une autre voie et nous exposerait sa politique.

Je ne vais pas m'étendre sur le rapport Thompson qui a déconseillé le maintien des installations de réparation et d'entretien à Winnipeg. M. Thompson avait une enquête bien précise à mener. Il a relevé ces constatations et, pour des raisons économiques, il réaffirme ce que des enquêtes antérieures avaient signalé: il coûte moins cher de maintenir une base à Dorval que deux, la seconde étant à Winnipeg.

Je n'ai qu'un seul regret au cours de cette controverse prolongée sur la base de Winnipeg, c'est qu'en 1957 nous n'ayons pas eu une déclaration précise sur la position d'Air Canada, une déclaration que nous avons par la suite reçue en 1962 et qui a été mentionnée par M. Thompson. Ce n'est qu'en 1962 qu'on a constaté clairement que était l'intention de l'administration d'Air Canada de déménager la base de Winnipeg à Dorval. Ayant appris les faits, j'ai estimé—et j'estime toujours—car on a établi que deux bases ne sont pas rentables pour Air Canada—qu'il revient au gouvernement de se prononcer, en se fondant sur la déclaration du premier ministre dont je viens de donner lecture à propos de l'expansion régionale et du progrès économique du Canada.

Il serait injuste de demander à Air Canada d'avoir un bilan déficitaire à cause d'une décision du gouvernement. Si ce dernier adopte une mesure qui entraîne un déficit pour cette société de la Couronne, alors la perte devrait être compensée par les Canadiens plutôt que par la Société elle-même. C'est la position que j'ai adoptée pendant plusieurs années sur la question.

Le gouvernement devrait profiter d'une occasion pour dire à Air Canada «Nous aurions